



Communiqué officiel en prévision de la première course du 6 juin 2018

La première course s'en vient très rapidement et nous tenons à vous partager certaines informations concernant la première course de la saison des Mercredis de Terrebonne.

- 1- Nous vous incitons grandement à vous inscrire en ligne à partir de maintenant à l'adresse suivante -> <https://bit.ly/2IEvPtv> afin d'éviter de devoir faire la file et d'accélérer le processus d'inscription. Toutefois, avant la course, les préinscrits en ligne devront aller au bureau des préinscrits pour confirmer leur présence à la course et récupérer leur plaque.

Ceux qui ne sont pas inscrits en ligne pourront s'inscrire sur place. Les bureaux d'inscriptions, préinscriptions seront ouverts de 15h à 18h le mercredi.

- 2- Dès la deuxième course, le maillot de meneur devra être porté pour les catégories suivantes :

Junior/Senior/Maître expert F
Senior Expert-Élite H
Maître 30-39 H
Maître 40-49 H
Maître 50+ H

*Se référer à la section **Règlements 2018** pour plus d'information.*

- 3- L'utilisation d'un vélo de type "Cyclocross" est interdite depuis plus d'un an.

- 4- L'utilisation de drone lors de la course est réservée aux professionnels et ils doivent se conformer au règlement UCI stipulant sur l'utilisation de drone lors d'événements.

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

TITRE 1 ORGANISATION GENERALE DU SPORT CYCLISTE

(<http://fr.uci.ch/inside-uci/rules-and-regulations/reglements/>)

Article 1.2.065

Sous réserve de restrictions plus strictes en vertu de la législation nationale, l'utilisation d'un drone est interdite au-dessus du parcours et à moins de 10 mètres du parcours. Par ailleurs, l'utilisateur veillera à s'assurer que l'utilisation du drone ne met à aucun moment en danger la sécurité des coureurs, des suiveurs et des spectateurs. (article introduit au 01.01.18)